

COMMUNIQUE DE PRESSE : OUVERTURE DU PROCES DE L'AFFAIRE MAHE, L'ASSOCIATION DE SOUTIEN D'ERIC BURGAUD S'EXPRIME

Paris le 26 novembre 2012 :

Demain s'ouvrira à la Cour d'assises du Palais de Justice de Paris, sept ans après les faits, le procès de « [l'affaire Mahé](#) ». Quatre militaires français, dont le colonel [Éric BURGAUD](#), sont renvoyés devant les Assises pour la mort en mai 2005 d'un chef de bande criminelle, un *coupeur de route* ivoirien, Firmin Mahé. L'affaire a pour cadre l'intervention de la France avec [la force Licorne](#) sous le commandement du général PONCET pendant la [guerre civile de Côte-d'Ivoire](#).

Ce communiqué est le premier publié par l'association de soutien « Les amis d'Eric BURGAUD et de sa famille ». L'association s'attache à rappeler le contexte dans lequel l'affaire Mahé s'est déroulée.

Les événements de Côte-d'Ivoire de 2004 et 2005 ([bombardement de Bouaké](#), soulèvement et tirs de l'armée sur la foule à [Abidjan en novembre 2004](#), [attaque de Logoualé](#) en février 2005 dans la zone de confiance) sont liés à cette affaire par l'ambiguïté du rôle de la France dans cette guerre et par les relations complexes entre le pouvoir politique et l'armée. Le climat de violence qui règne alors fait craindre à la fois un conflit interethnique et une guerre de décolonisation.

La force Licorne avait pour mission de protéger les ressortissants français et s'inscrivait en même temps comme complément militaire de l'ONUCI selon les accords de Marcoussis en janvier 2003. La force Licorne devait alors sécuriser la zone dite de confiance entre le Nord et le Sud, séparant rebelles et forces loyalistes, équivalente à une bande de territoire de 30km de large et allant de Bordeaux à Genève. Avec des moyens trop insuffisants, la force Licorne tentait de sauver le plan de paix malgré les exactions répétées de bandes de pillards et de criminels appelés [coupeurs de route](#).

Comme l'a dévoilé Médiapart jeudi 22 novembre, le général PONCET avait demandé aux forces spéciales « *un audit de sécurité pour savoir s'il y avait une plus-value de [les] impliquer dans la neutralisation de la bande à Mahé qui défrayait la chronique depuis quelques semaines dans la région de Bangolo* »

A l'ouverture de ce procès, l'opinion peut s'interroger quant au renvoi au droit pénal pour un fait de guerre, sur la réalité de l'intention criminelle dans le meurtre de Firmin Mahé, sur la chronologie exacte des faits de la journée du 13 mai 2005, et sur la chaîne de commandement sachant que deux officiers manquent et que le général PONCET a bénéficié d'un non-lieu en juillet 2010.

L'association de soutien « Les amis d'Eric BURGAUD et de sa famille » est une association loi 1901 créée en 2005 par le père d'Eric Burgaud. Site internet : www.eric-burgaud.fr

CONTACT POUR LA PRESSE

- Porte Parole pour la presse : Georges.Gallet@eric-burgaud.fr
- Rubrique **presse** sur le site pour accès aux documents et suivi du procès.
- Compte Twitter de l'Association : **@AssoEricBurgaud**
- Pour suivre l'Association sur Twitter, cliquez [ici](#) , pour recevoir l'infolettre c'est [ici](#).

Site internet de l'Association :

<https://www.eric-burgaud.fr/>



Contact.association@eric-burgaud.fr